



MAIRIE DE CHATELNEUF

580 rue Principale 39300 Châtelneuf

Tél : 03.84.51.61.97

@ : chatelneuf.mairie@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance du 04 juin 2021 à 19 h 00

A huis clos

Salle des Associations – Escape SYAMOUR

600 rue Principale

Sont présents : Bruno RAGOT (Maire), Stéphane VANNOZ (1^{er} Adjoint), Jacques GIRARDOT (2^{ème} Adjoint), Madame la conseillère : Catherine POINOT et Messieurs les conseillers : Pascal FOMINE, Guillaume BLONDEAU,

Sont absents : Mesdames Juline DOUCEY, Colette HUMBERT (procuration à Pascal FOMINE), et Messieurs : Benjamin (procuration à Bruno RAGOT), David SEILLER (procuration à Bruno RAGOT), Romain VIENOT,

Rappel **quorum** période de crise sanitaire : 5

Secrétaire de séance : Stéphane VANNOZ

M. le Maire sollicite le conseil municipal pour que soient ajoutées deux délibérations :

- l'une pour inscrire le projet n° 7 au Plan de Relance (effacement cabane de foot)
- la seconde pour valider l'achat des parcelles vendues par M. BOURGEOIS

M. le Maire informe que par manque de documents, l'association « La Fée » est retirée de l'ordre du jour des délibérations.

M. le Maire demande à ce que soit inscrit à l'ordre du jour l'accord de principe concernant la vente de la parcelle « Sous la Marche » à M. Jean Marie BLONDEAU.

Le conseil accepte ces ajouts à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 30/04/2021 :

Approuvé à l'unanimité après avoir ajouté les éléments complémentaires suivants :

Bois de chauffage (affouages) « Jura Débardage » ne pouvant pas assurer son contrat avant juillet, après avis auprès de Monsieur le Maire, l'agent ONF a proposé de soumettre le marché à M. Dominique RAMBOZ.



Comptes rendus des réunions :

1) Église et Cimetière :

Des devis de réfection de toiture de l'église ont été demandés aux entreprises Travailot et Lecoultre. Projet éligible au plan de relance.

Les produits obtenus par les redevances de concessions seront prioritairement destinés à la réalisation de ces travaux.

2) Grands sites de France :

Une réunion organisée par la préfecture marque le lancement des démarches liées aux deux opérations « Grands sites sur le Jura » (site des 7 lacs, cascade du Hérisson et site des reculées). Pour une labellisation sous les 24 mois.

La commune de Châtelneuf faisant parti du territoire concerné, participera à l'organisation générale de la démarche.

3) Sillon comtois :

A nouveau cette année, l'établissement le Sillon comtois s'est déplacé pour fleurir la commune.

Défense incendie des lieux isolés :

Des devis pour l'implantation de bâches souples et terrassements ont été demandés à l'entreprise Philippe Andrey.

Le chiffrage d'équipements enterrés, comme solution alternative aux bâches souples est en cours, pour compléter les solutions envisageables.

Ce projet est éligible au plan de relance. M. Eric DAVID assurant l'assistance d'études techniques, adressé une synthèse des DECI pour l'ensemble de la commune. Un nouvel arrêté devra être rédigé.

4) Communauté de Communes Champagnole, Nozeroy, Jura :

Le fond de concours aux communes dans le cadre de la DST Relance, valide officiellement le projet de la Commune de Châtelneuf (Rénovation Espace Syamour) :

Montant total HT :	64 600 euros
Aide départementale :	21 530 euros
Aide Communauté de Communes :	21 560 euros



Comptes rendus des commissions :

A. Bois- Agriculture :

- Réunion avec J. DEBERDT (agent ONF) pour explication et suivi « affaire d'affouages ». Le mail destiné à « Jura débardage » est resté sans réponse.
- Baux communaux : Présentation des différents baux communaux (Plan de situation et Conditions générales).
Lecture du courrier de M. Jean-Marie BLONDEAU demandant l'achat pour partie de la parcelle B 75 « Sous la Marche ». La commission donne un avis favorable pour vendre la parcelle dans sa totalité soit 8 ha 41 a.
Des surfaces louées, ressortent des parties boisées, la commune s'attache à tenter de les réintégrer dans son patrimoine forestier pour en assurer l'exploitation. Le travail a été réalisé avec la Ferme de la Marche. Il reste à faire auprès du GAEC Ferme du Fioget.

B. Urbanisme – Infrastructures – Accessibilité :

- Dans le cadre DST Relance, un nouveau projet est initié dans le cadre de la réfection de l'atelier municipal
Cloisonnement du Préau et Remplacement des fenêtres + rénovation salle de bain :
116 rue Abel GIRARDOT (fiche projet n° 9)
- Plan de circulation (fiche projet n° 2) : des devis complémentaires seront fournis par l'entreprise Signaux GIRAUD.

C. Cimetière :

Les règles du nouveau règlement sont retravaillées pour répondre au retour des services préfectoraux (Calcul pour toutes les tombes à 70 €/m²)

Institution du registre des inhumations.

D. Commission de contrôle :

Quorum non atteint

E. Communication – animation :

- Bulletin municipal : Le 15/06/21 seront réceptionnés l'ensemble des articles pour mise en forme, envoi à l'imprimeur et diffusion en fin de mois.
- Site Web : la maquette de la page d'accueil fera l'objet d'une présentation par Mesdames PARRAUD N et POINOT C au prochain conseil municipal

Délibérations :

1) Réfection des routes – devis Roger MARTIN CUENOT :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le programme de « réfection de voirie », il est nécessaire de choisir un prestataire.

Après avoir reçu les devis des sociétés :

- EIFFAGE pour un montant de : 78 024.32 € HT soit 93 629.18 € TTC
- SJE pour un montant de : 53 536.25 € HT soit 64 243.50 € TTC
- ROGET CUENOT pour un montant de : 49 934.50 € HT soit 59 921.40 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'offre de l'entreprise « ROGER CUENOT »

Les membres du CM donnent tout pouvoir au Maire pour mener à bien cette opération.

2) Subventions aux associations :

- « La Fée » n'a pas fourni les documents nécessaires pour prétendre à établir une demande de subvention : à revoir au prochain conseil.
- « L'ACCA de Châtelneuf » - demande une subvention de 300 € pour l'installation de Postes de tir (marais de Pannessières). Le Conseil Municipal demande à l'ACCA de préciser son organigramme. L'objet du projet, se situe sur une parcelle en indivision avec la fédération de la Chasse du Jura et la commune. Avant de se prononcer sur la subvention, la commune (indivisaire) doit être consultée. N'ayant pas été sollicité, la commune demande le report de l'attribution de subvention.

3) Inscription au plan de relance du projet n° 7 « Cabane de foot » :

La cabane de foot est aujourd'hui à l'abandon. Ce bâtiment était l'ancien vestiaire, de l'association sportive. Ces bâtiments provenaient de Champagnole (ancien stand de tir). Les bâtiments sont délabrés et contiennent de l'amiante (voir le diagnostic ci-joint).

L'objectif de la commune est de désamianter le bâtiment, puis de le démonter entièrement. Ces travaux seront assurés par l'entreprise OXIPUR. La situation du bâtiment (lisière de forêt, proximité d'une GAEC, pâturages communaux, bordure de la RD40 et proximité de la ZNIEFF « le Fioget ») implique la nécessité à assurer la renaturation du terrain. La renaturation sera effectuée par l'entreprise GRUT (Retrait des gravats, terrassement).

Durée estimée : Désamiantage 15 jours, Renaturation 1 semaine

Calendrier 2021 : Désamiantage : fin juillet/début Août, Renaturation : fin Août/Septembre

Coût global : 26 361.00 HT soit 31 873.20 TTC euros



Recherches de subventions :

Projet inscrit dans le plan de relance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce projet à l'unanimité.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir au Maire pour l'exécution de ce projet.

4) Achat de terrains :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, pour conforter la préservation des zones de captage d'eau potable, décide à l'unanimité d'acquérir auprès de M. BOURGEOIS René les parcelles suivantes :

- A 243 lieudit « Sous les Echines » de 75 a 40 ca
- A 435 lieudit « La Chauffade » de 04 a 30 ca

Le prix d'achat de ces parcelles s'élève à :

- 4 500 euros

Après en avoir délibéré : le conseil municipal valide à l'unanimité l'achat des parcelles à M. BOURGEOIS René pour la somme de 4 500 euros. Cet achat est inscrit au budget 2021.

Le conseil municipal donne tout pouvoir au Maire pour la réalisation de cette acquisition.

Questions diverses :

L'OFB (office français de la biodiversité) à la demande de Monsieur le Maire, s'est déplacé pour constater la présence de dépôts importants d'effluents dans le périmètre de protection rapproché de la source d'eau potable de la commune. Le Conseil Municipal apporte tout son soutien à Monsieur le Maire dans son intention de porter plainte à l'encontre des contrevenants.

Séance levée à 22 h 30
Le Maire
Bruno RAGOT



